



ACR

Les Amis des Chemins de Ronde

Journal de
L'association
"Les Amis des
Chemins de Ronde

Le Lomer
56760 Penestin

Directrice de la
publication
M-A Echard

Le pro-
gramme
des sorties
2011
est en fin de
journal

*Le Littoral,
J'y marche, j'y veille*



Monument aux Bretons
Des Forces Françaises libres.
Camaret sur mer

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 6 rue de la Tannerie 56000 VANNES
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN
Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel : amischeminsderonde@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
Marie-Armelle	ECHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>	Daniel	BOAS	Lorient
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Paulette	CHAMPION	Lorient
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Charles	GROLEAU	Vannes	<i>Trésorier-adj.</i>	Michel	ROUSSEAU	Sarzeau
Membres d'honneur						
Norbert	BOURLET	Ploemeur				
Manose	LE GOFF	La Trinité sur Mer				

ACR du Finistère

Siège social : 6 rue de la Vallée 29350 MOËLAN SUR MER
Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement
Tel : 02 98 71 10 56 Courriel : marc.chenais@wanadoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
Marc	CHENAIS	Clohars-Carnoët	<i>Président</i>	Claude	KEROUREDAN	Quimper
Georgia	FLORIET	Moëlan sur Mer	<i>Présidente d'hon.</i>	Monique	LANNESVAL	Quimper
André	HUET	Loperhet	<i>Vice-président</i>	Mme	MELIN	Moëlan sur Mer
Jean	BRIAND	Combrit	<i>Secrétaire</i>	Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carnoët
Marie-Reine	PINAUD	Concarneau	<i>Trésorière</i>			

JOURNAL

Directrice de la publication : Marie-Armelle ECHARD

Rédaction : Les bureaux et des adhérents des ACR du Morbihan et du Finistère, J.-C. Camille, A. Jacopin, R. d'Herbais, M.-M. Martinie, Y. Morel.

Crédit photos : F. Maillard, M.-A. Echard, M. Girard.

Mise en page : A. Chabault, F. Maillard

Impression : Hyperburo (Lorient)

Dépôt légal à parution

SOMMAIRE

1 **Éditorial**

ÉCHOS

2 **Échos du Morbihan**

4 **Échos du Finistère**

6 **Assemblée générale 2010**

ASSOCIATIONS SŒURS

7 **UMIVEM**

8 **AALPA**

LOIS ET COMBATS

9 **Le moulin de Kerzo à Belle-Ile**

10 **Évolution démographique en Morbihan**

12 **Le cimetière du Vil à Roscoff**

13 **La défense des chemins ruraux**

SORTIES 2010

14 **Bréhat**

15 **Cotentin**

16 **Camaret**

18 **Photos des sorties**

SORTIES 2011

22 **Grandes sorties**

23 **Petites sorties**

24 **Informations générales**



EDITORIAL

Chers amis,

Une belle saison de balades s'est achevée en octobre 2010 avec ses incidents de parcours, certes, mais surtout avec la joie partagée

de marcher dans des sites tous différents et toujours superbes le long de ce littoral breton encore si varié et si magnifique.

2010 a été riche également d'activités de préservation du sentier côtier, conquête précieuse mais menacée, et de sauvegarde des communes du littoral soumises à une pression de plus en plus forte par la poursuite de l'urbanisation. De cela nous vous parlerons lors de l'assemblée générale du samedi 19 février 2011.

Mais l'originalité de notre association c'est de défendre le littoral en y marchant.

Déjà nous allons débiter la saison 2011 avec les petites sorties de l'hiver. La première, en janvier, vous convie à passer un après-midi à Billiers des bords de la rivière saint Eloi aux rivages de l'estuaire de la Vilaine, dans un paysage ouvert de vasières et de marais.

En choisissant de marcher sur des rivages qui ont jusqu'ici échappé au béton, nous témoignons de notre volonté de conserver au littoral breton ses paysages et ses milieux naturels, pleins de vie et dans lesquels le randonneur se ressource avec bonheur.

Marie-Armelle Echard

Pays de Lorient

Le SCOT de la communauté d'agglomération de Cap Lorient, approuvé en 2006, prévoit de vastes secteurs de préservation des milieux naturels ou agricoles qui séparent nettement entre eux les pôles d'urbanisation. Comme la loi littoral, il interdit de construire à partir de simples hameaux. Il prévoit également de transférer le trafic de la route côtière vers des routes situées en arrière, pour laisser la place aux modes de déplacement doux.

Pourtant, sur Ploemeur, un permis de construire vient d'être délivré au FCL de Lorient pour un projet de sept terrains de foot et 4000m² habitables, projet qui sera complété par la construction d'un hôtel au bord de la route côtière.



De l'autre côté de la même route côtière, à 700m, sur Larmor Plage, c'est la création d'une thalassothérapie qui est accompagnée d'un projet immobilier de 70 maisons et appartements.

Nous contestons la localisation du projet du FCL dans les espaces proches de la mer. Nous contestons l'énorme programme immobilier qui accompagne le projet de thalassothérapie. Ces deux projets paraissent, dans leur état actuel, incompatibles avec le SCOT et la loi littoral.

A Guidel, nous sommes intervenus auprès du maire et du préfet pour le sentier côtier en Guidel où un propriétaire en infraction (cabanon sans permis) s'oppose au passage des piétons.

Nous avons déposé à l'enquête publique contre la modification du PLU autorisant une extension de l'urbanisation au pied de la colline de Kerbrest.

Nous avons également adressé un recours gracieux au maire de Riantec contre le permis de construire un centre commercial Leclerc au rond-point de Kersabiec, sans la continuité d'urbanisation exigée par la loi littoral.

Rivière d'Étel

Nous sommes intervenus pour les sentiers.

A Plouhinec : l'obstacle du moulin de Berringue devrait être enfin franchi en 2011 ; Nestadio a été ouvert en pleine nature : c'est magnifique, il faut y aller, mais avec les chiens en laisse pour ne pas faire fuir la faune ; à Lannic Gorée où le bord du ruisseau est verrouillé (que se passe-t-il derrière les barrières, les haies et les panneaux chiens méchants ?).

A Belz, le sentier n'est toujours pas ouvert entre le Pont Lorois et la limite de la commune de Locoal - Mendon , notamment à la pointe de Ninezveur.

A Sainte Hélène, le sentier se met tout doucement en place (avec un peu trop d'enrochements ici et là ?) mais il n'existe pas au Gohen où, sur 500m, les piétons sont totalement rejetés du bord de mer accaparé par de belles propriétés.

A Merlevenez, où la rivière est envahie d'algues vertes, le sentier n'existe pas.

Nous avons lutté pour la sauvegarde du patrimoine.

A Sainte Hélène, Plouhinec, Belz, Locoal-Mendon, par leurs couleurs, leurs volumes, leurs formes, les constructions neuves transforment le territoire en un bric-à-brac hétéroclite. Il est possible de combiner respect des traditions architecturales locales et innovations contemporaines. C'est aux élus, responsables de l'urbanisme, de ne pas permettre tout et n'importe quoi.

A Belz, la cour administrative d'appel de Nantes a annulé le jugement du tribunal administratif de Rennes annulant l'arrêté de lotissement de la zone commerciale du Suroît. Le conseil d'administration a déféré cette affaire devant le Conseil d'État qui, ne jugeant que sur la forme, a rejeté le pourvoi. Ce site naturel de 12ha, avec ses bruyères et ses asphodèles, ses et ses engoulevants, va-t-il se recouvrir, comme prévu, de 60 hangars hauts de 10m50 ? Pour quel bénéfice dans ce pays d'Auray où les zones commerciales dévorent 5ha par an alors que les commerces trop nombreux se gênent les uns les autres ?



A Plouhinec, dans le cadre du projet d'extension de la zone artisanale du Bisconte, en bord de ria, nous demandons le strict respect de la loi littoral.

Pays de Carnac

Pour le sentier côtier, nous suivons de près l'affaire de Men er Bellec, à Saint Philibert, malgré les efforts du maire, les piétons ne parviennent pas encore à passer en paix conformément à la réglementation. Nous suivons la situation au moulin de Keriolet où la propriétaire continue en toute illégalité à contrarier le libre passage des piétons.

Nous avons demandé aux maires de Crac'h et de la Trinité d'ouvrir le sentier côtier suite à l'arrêt du conseil d'Etat qui a fixé la limite de la mer au moulin de Kergoc'h.

Notre association participe aux groupes de travail sur le PLU et sur l'inventaire des zones humides de Crac'h.

Avec l'AALPA, nous avons répondu dans la presse au député de Carnac, Michel Grall, qui demande l'assouplissement de la loi littoral notamment à Belle-Ile et dénie aux associations le droit de le contredire !

Golfe du Morbihan

Plusieurs représentants de l'association ont pris position en faveur du Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan à l'enquête publique.

Pays de Vannes

A Baden, nous suivons la réalisation du sentier côtier sur la chaussée du moulin de Mériadec, décidée par arrêté préfectoral, suspendue seulement dans l'attente de la décision de la Cour des droits de l'homme.

L'instruction de notre recours contre le PLU de Baden pour non respect de la loi littoral a été confiée à un avocat.

A Larmor-Baden, nous avons éterné le sentier de la pointe de Berchis et rappelé, par voie de presse, le rôle actif des ACR dans ce dossier.

A Arradon, au Moustoir, nous avons demandé au maire d'annuler un permis de reconstruire un bâtiment incendié qui a été construit en 1978 sur l'emprise même du sentier côtier. Nous avons également demandé au préfet de dresser procès verbal de grande voirie pour occupation sans titre du domaine public maritime.

Nous suivons l'affaire du sentier de Kerrat que les riverains ont renoncé à barrer par un mur mais prétendent interrompre par un portique (non verrouillé ?).

Sur l'île d'Arz, nous demandons que les matériaux entreposés au Bilic, en Espace remarquable, soient évacués dans la nouvelle zone artisanale.

Presqu'île de Rhuys

A Sarzeau, nous suivons la progression du sentier dans le secteur Gradavad-Le Ruault-Bénance ; la réalisation en est seulement ralentie par la nécessité de faire une étude d'incidence du sentier sur la zone Natura 2000 en mer.

Nous luttons à Kerassel où le sentier a été positionné sur une plage impraticable (rochers dangereux).

Nous nous félicitons de la réalisation du sentier à Kerbodec.

A Saint Gildas de Rhuys, nous avons demandé au maire l'ouverture du sentier côtier à Port Maria et, avec plusieurs associations locales, la réouverture du chemin de Kerpont en bordure de marais, derrière la dune.

Nous avons manifesté publiquement, aux côtés des associations Sémaphore et Grain de sable, contre le projet immobilier Bouygues prévu au Kervert dans un site remarquable jusqu'ici préservé.



En tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, nous avons demandé à être entendus, dans le cadre des PLU, par les maires du Tour du parc, Sarzeau et Saint Gildas de Rhuys. Seul le maire de Sarzeau nous a répondu.

A notre demande, nous sommes invités à certaines réunions de travail du SCOT de la presqu'île (SCOT : document intercommunal d'aménagement du territoire).

Estuaire de la Vilaine

La cour administrative d'appel de Nantes a rejeté notre recours dans l'affaire de sentier détourné à la Mine d'or à Pénestin. Cependant il est ressorti du débat que la falaise, dans ce secteur, recule au rythme de 1m par an depuis 12 ans. L'arrêt de la cour d'appel ne saurait donc faire jurisprudence sauf dans les secteurs d'érosion aussi rapide.

Partout, sur le littoral du Morbihan, notre association a lutté pour défendre les paysages, le sentier côtier, une campagne naturelle, une mer propre et la Loi Littoral.

Les faits marquants 2010 en Finistère

L'année 2010, dans le Finistère, aura principalement été marquée par la permanence du phénomène « marées vertes » qui n'arrête pas depuis des années de polluer les plages et nos côtes, de porter atteinte à la salubrité publique, en particulier dans les bassins versants les plus sensibles (Guissény, Douarnenez, Fouesnant ...), ou encore, à l'image de marque de notre région et par voie de conséquence à son économie. Les ACR29 ont participé à la coordination qui s'est mise en place pour lutter contre ce fléau et étaient présents au grand rassemblement qui a eu lieu le 19 septembre 2010 à Plonévez-Porzay sur la magnifique plage (normalement) de Sainte-Anne-la-Palud.

De façon primordiale cependant, l'action des Amis des Chemins de Ronde a concerné les dossiers récurrents relatifs à l'accessibilité des sites et rivages maritimes (SPPL, sentiers côtiers ...), aux problématiques d'urbanisation du littoral (PLU ...) ou encore à celles des dégradations diverses du littoral.

Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) :

Il y a lieu de se féliciter de l'engagement de nouvelles études depuis fin 2009 :

- à **Rosnoën**, en décembre 2009 ;
- à **Plomodiern**, en septembre 2010 ;
- au **Faou**, en novembre 2010 ;

Cependant, concernant des études lancées antérieurement, à **Plözévet** (engagée en juin 2008), à **Plobannalec-Lesconil-Pont L'Abbé** (engagée également courant 2008), nous n'avons plus aucune nouvelle.

Les ACR29 ont effectué, sans succès jusqu'à présent, un certain nombre de démarches et de relances pour que de nouveaux programmes soient rapidement lancés : à **Hanvec** et à **Plougastel Daoulas**, communes pour lesquelles nous avons sollicité l'intervention du député Ménard ; à **Lannilis** à nouveau, lors d'une rencontre informelle avec le Président du Pays des Abers ; à **Guipavas**, lors d'un entretien inter-associatif avec la municipalité. De plus, un point global a été fait le 16 mars 2010 avec M J-P Villemaud, DDTM, sans toutefois donné de résultats tangibles.

Un espoir demeure cependant, concernant le démarrage de nouvelles études : à **Combrit**, à **Pont L'Abbé (Ile Chevalier)**, à **Loctudy**, à **Riec-sur-Belon** où nous avons vu que le préfet avait pris des dispositions pour permettre de faire l'état des lieux sur le littoral de ces communes. Par ailleurs, le maire de **Le Relecq Kerhuon** a sollicité l'application de la SPPL sur sa commune, suite à une affaire de fermeture d'un accès à la mer par un riverain.

Trois enquêtes publiques concernant des modifications

ou des suspensions du tracé de la servitude ont été ouvertes sur les communes de :

- **Plouézoc'h – pointe de Perrohen** : suite à un contentieux, un riverain a obtenu l'annulation de l'arrêté préfectoral de 1995. Pour tenir compte de cette décision du tribunal, la suspension de la SPPL est envisagée pas l'Administration, malgré la disparition des éléments ayant conduit à l'annulation de l'AP. Les ACR29 se sont opposés à cette suspension lors de l'enquête – dossier à suivre.
- **L'Hôpital-Camfrout** : l'enquête publique a eu lieu en avril 2010 concernant tout le linéaire côtier de la commune. Les ACR29 ont marqué leur opposition concernant 3 ou 4 suspensions envisagées dont l'une à Traon et l'autre sur l'île de Tibidy.
- **Fouesnant – Beg Meil** : il s'agit d'un dossier ancien ayant fait l'objet de divers contentieux d'associations ou de riverains. Le projet de l'Administration conduirait à suspendre en plusieurs endroits la servitude et à réaliser des ouvrages sur le DPM pour permettre la continuité du cheminement piétons. Ces propositions sont contestées par de nombreuses associations ; une pétition contre le projet a réuni plusieurs centaines de signatures. Malgré cela, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable au projet présenté.



Nettoyage de ruisseau à Combrit

Il convient de noter qu'aucune suite n'a encore été donnée à ces enquêtes, comme c'est également le cas, par ailleurs, pour les enquêtes publiques réalisées en 2009 à **Plouguerneau** et à **Santec**.

De nouveaux tronçons ont été ouverts en 2010 :

- Sur la commune de **Loperhet** où près de 1300 m supplémentaires sont maintenant accessibles entre la grève de Kersafloc'h et la pointe de Rostiviec, portant ainsi le linéaire de sentier côtier au sud de la commune à environ 2,200 km. *Une extension vers*

l'anse de Penfoul est envisagée en 2011.

- Sur la commune de **Logonna-Daoulas** où les 2 500 m de nouveaux passages aménagés en 2009 entre la limite de Daoulas (pointe de Rosmelec) et Pors Beac'h ont enfin été ouverts. *La commune envisage une autre tranche de travaux en 2011 entre Pors Beac'h et la pointe des Chateaux.*

Par ailleurs, les travaux de consolidation entrepris notamment à **Plouezoc'h** ainsi qu'à **Plougasnou** ont permis la réouverture de cheminements endommagés lors de l'ouragan de mars 2008.

Mais on déplore aussi la fermeture d'autres sections endommagées par les tempêtes de fin 2009, en particulier à **Kerlouan**, dans le secteur des Boutrouilles

Les dossiers contentieux suivants sont toujours en suspens :

- Loperhet (rappel) : recours de propriétaires riverains contre l'AP de 2008 toujours en instruction devant le TA de Rennes – NB : deux référés suspension ont été perdus par ces mêmes riverains en 2009
- Île de Batz (rappel) : recours d'un propriétaire également en instruction contre l'AP de 2008.

Les problématiques d'urbanisation du littoral :

En matière d'urbanisme, de nombreuses communes du Finistère sont en procédure de révision de leur PLU.

En 2010, les ACR29 se sont particulièrement intéressés aux dossiers suivants :

- **Porspoder**, où à leur demande, les ACR ont émis des observations en tant qu'association agréée, sur le projet arrêté par la commune ;
- **Roscoff**, où une analyse des extensions d'urbanisation a été effectuée sur le PLU approuvé ;
- **Moëlan-sur-mer**, relativement à un changement de zonage en vue de différer l'urbanisation dans l'attente de la révision plus complète du PLU, et participation à l'inventaire des zones humides
- **Carantec**, où des observations ont été faites sur une modification de zonage envisagée, plage de Kelenn.

Il conviendra, dans les années à venir, de renouveler les interventions des ACR en amont de l'approbation des PLU

Les affaires :

Pas de nouvelles affaires de Pollution maritime et c'est heureux- en 2010.

Concernant les dossiers **Escuador Star** (2008) : les indemnités attendues n'ont toujours pas été versées ; **El Esraa** et **Valentia** (2009) : appels toujours en instance ; **Matterhorn** (2009) : retrait des ACR dans ce dossier – NB : *ce bateau est toujours à l'abandon dans le port de Brest.*

Marées vertes : Problème récurrent en Bretagne et notamment en Finistère.

Autres pollutions ou atteintes à l'environnement :

- Intervention des ACR auprès du maire de **Moëlan** dans un dossier d'élagage sauvage d'arbres remarquables.
- Nombreuses interpellations du maire de **Combrit** et des services préfectoraux concernant l'entretien des rives de l'Odet et de dossiers de décharges sauvages sur la rivière de Pont L'Abbé.
- Plainte des ACR dans l'affaire de pollution du Guilliec sur la commune de **Plougoulm**, par de puissants herbicides, et dont les dommages se sont étendus jusqu'à la baie de Siek en Santec.

Constructions illégales :

- Affaire du mur de quai construit illégalement sur le DPM dans la baie du Kernic à **Plouescat** : les travaux entrepris ont été démolis sur injonction du préfet ; les ACR n'ont cependant aucune nouvelle de la suite donnée à la plainte déposée fin 2009.
- Affaire du défrichement sauvage dans les espaces remarquables proches du littoral à **Plougastel Daoulas**, toujours en suspens auprès du tribunal de Brest.
- Une nouvelle affaire de construction illégale a surgi en 2010 au **Relecq-Kerhuon** près de Brest. Il s'agit de travaux engagés sans autorisation d'urbanisme sur une habitation surplombant le rivage, qui plus est, en partie sur le DPM. De plus, un chemin qui permettait l'accès à la grève a été obturé par les riverains. En lien avec des habitants du secteur, les ACR ont décidé de se porter partie civile dans ce dossier.

Divers :

Les ACR29 ont été présents dans des rassemblements associatifs et festifs, lors des occasions suivantes :

- au forum « écho-nature » à **Plougastel Daoulas**, en janvier 2010.
- opération « rivière en fête » à **Pont L'Abbé**, en juillet 2010.

AHPNE : Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement (décision nationale d'octobre 2008). Expérience sur le Finistère = Initiative pour la mémoire de la protection de la nature.

Invitation à une réunion pour mettre en place une association qui assurera le stockage des archives des associations de protection de l'environnement aux Archives Départementales du Finistère, dans le but d'analyser le travail de ces associations au fil du temps. Un chercheur stagiaire pourrait ainsi en faire leur étude pour un bilan et les rendre accessibles à tous sur Internet. Marc et Georgia ont participé au projet le 30 septembre aux Archives Départementales.

Assemblée générale 2009

L'Assemblée Générale 2009 s'est déroulée le 20 février 2010, ce retard étant volontaire afin que le bilan financier, notamment concernant les sorties, soit complet.



La réunion débute à 15h, devant une salle comble, par la projection du diaporama des sorties 2009, réalisé par Françoise Maillard.

Le rapport moral est présenté par la Présidente, M A Echard, qui expose les différentes actions des Amis des chemins de ronde pour la protection du sentier côtier et celle des milieux naturels des communes littorales du Morbihan.

Le rapport moral insiste sur la volonté d'ouvrir l'Association largement à tous ceux qui se soucient des conséquences négatives du développement de l'urbanisation sur les communes littorales.



Le rapport moral est contesté par une habitante de Belz qui désapprouve l'action des ACR contre la zone commerciale prévue sur 12 ha encore naturels. Le rapport est vivement défendu par trois autres intervenants, d'ont l'un de Belz qui réclame, en outre, l'ouverture du sentier côtier au nord de la commune. Le

rapport moral est approuvé moins une voix.

Le rapport financier est présenté par la trésorière, Anne Chabault, qui commente notamment le budget sorties. Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.



Le Conseil d'Administration est renouvelé avec le départ de Martine Gerdil, appelée à d'autres fonctions à Eau et rivières de Bretagne, et l'arrivée de Michel Rousseau qui est élu à l'unanimité.

L'Assemblée est close à 19h par un très agréable buffet bio préparé par les Lorientais et dégusté au son du biniou et de la bombarde.

Le conseil d'administration

UMIVEM



Fédération « UMIVEM – Patrimoine et Paysage »
 1 place Jules Ferry 56100 Lorient
 Téléphone : 02 97 76 16 22
 Courriel : umivem@wanadoo.fr
 Internet : <http://umivem.wordpress.com/>

Hommage à Marie-Claire Borde, présidente de l'UMIVEM, Fédération des associations de défense de l'environnement du Morbihan, de 1969 à 2009



Née à Lorient en 1931, Marie-Claire Borde, infirmière, mariée à un ingénieur et mère de trois enfants, avait vécu loin du Morbihan pendant une quinzaine d'années. Quand elle revint à Lanester, elle fut désolée de l'enlaidissement de son pays. Aussi accepta-t-elle en 1968 de faire en Bretagne ce qu'avait fait dans le midi de la France

Henri de Ségogne, fédérant les associations s'occupant de la nature, du paysage et du patrimoine dans la FNASSEM. C'est donc en filiale de la FNASSEM que l'UMIVEM a commencé en 1968.

Il s'agissait pour ces associations diverses de s'unir afin de pouvoir, d'une part, réfléchir ensemble, d'autre part peser d'un certain poids devant les élus et les administrations. Dès 1969, l'AG de la Fédération eut lieu à la Préfecture de Vannes, devant le Préfet et ses chefs de service, qui entendirent raconter par les associations ce qui n'allait pas dans le département du point de vue de l'environnement. La présidente avait, bien entendu, demandé à chacun de lui communiquer son texte afin d'éviter les redites inutiles, les faits inexacts, les attaques personnelles.

Personne ne savait que Marie-Claire Borde avait dû, pour éviter cela, et pour éviter les dérapages, vaincre sa timidité.

Une timidité qui disparut au bout de quelques années et qui fit place à un certain courage pour lutter soit contre des indifférences (qui laissaient couler de belles maisons rurales ou abandonnaient à des dépôts d'ordures non officiels des zones humides précieuses, par exemple), soit, ce qui était pire, contre des dispositions officielles, en particulier en ce qui concernait les

remembrements, ou plus exactement les travaux connexes au remembrement. Ainsi la destruction des haies perpendiculaires aux pentes, et la « rectification » des ruisseaux.

Deux plaies contre lesquelles Jean-Claude Pierre, devenu vice-président de l'UMIVEM, lutta inlassablement.

D'autres luttes indispensables, épuisantes, coûteuses, concernaient les constructions illégales, en particulier en bordure de mer ou de rivière et certaines associations connurent dans ce domaine une activité intense, dont les retombées furent parfois très dures pour ceux qui voulaient faire respecter la loi.

Il ne fut pas toujours facile, dans de tels cas, de ne pas faire de « politique » politicienne.

L'UMIVEM, pour accepter dans la fédération une nouvelle association s'assurait que cette association n'avait pas de couleur politique, d'une part, et, d'autre part, qu'elle défendait le bien commun et n'était pas, par exemple, une réunion de propriétaires.

L'UMIVEM s'efforçait aussi d'agir le plus souvent possible par persuasion. A combien de maires Marie-Claire Borde rendit-elle directement visite pour dire : M. le Maire, ne faites pas cela... ce sera désastreux pour votre commune. Ces propos amicaux obtiennent souvent des résultats excellents... qui ne font évidemment aucun bruit, et ce fut mieux ainsi.

Marie-Claire Borde avait très tôt compris qu'il fallait aider les maires à connaître la valeur écologique ou esthétique des aspects de leurs communes menacés par diverses causes. C'est pour cela qu'un colloque où les maires d'alors rencontrèrent des architectes et des spécialistes de la nature fut organisé à Carnac. Et que, par la suite, l'UMIVEM rédigea les « petites nouvelles » envoyés à tous les maires qu'ils fussent abonnés ou non !

Marie-Madeleine Martinie

AALLPA



Association pour l'Application de La Loi Littoral dans le Pays d'Auray
35, rue de Kerfontaine 56400 Pluneret
Téléphone : 02 97 24 13 21
Courriel : aallpa@wanadoo.fr
Internet : <http://aallpa.pagesperso-orange.fr/>

L'AALLPA a été créée pour veiller à ce que la « loi littoral » soit scrupuleusement appliquée dans les espaces concernés par la dite loi, en pays d'Auray (28 communes) et sur les communes littorales du golfe du Morbihan.

La loi littoral vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et à permettre le libre accès à tout public sur les sentiers littoraux. Cette loi a été votée à l'unanimité par le parlement en 1986. Louis Le Penec, ancien ministre et initiateur de cette loi, rappelle régulièrement qu'il s'agit d'une très bonne loi.

L'AALLPA milite donc pour faire respecter son application alors que le littoral morbihannais supporte à lui seul 10% du total du littoral national bâti ! Un record ! Plus de constructions que sur la côte d'Azur !

Nous sommes donc en pleine incohérence qui a pour graves conséquences de détruire et de privatiser à outrance les atouts de la Bretagne, ses paysages, espaces naturels et patrimoine remarquable au nom de la cupidité et de l'égoïsme de certains. Qu'en serait-il sans la loi littoral?

C'est ainsi que des propriétaires de maisons situées en Bretagne (par exemple à Arradon) dans des sites concernés par la loi littoral et qui s'insurgeaient contre leur démolition sur ordre du préfet, ont été déboutés par la Cour européenne des droits de l'homme, au nom du respect du littoral.

Les juges européens estiment qu'il est nécessaire d'appliquer une décision cohérente et plus rigoureuse de la loi au regard de la nécessité de protéger le littoral et son usage par le public et aussi de faire respecter les règles d'urbanisme.

Yann Morel,
Trésorier de l'AALLPA

Pluneret, le 30 octobre 2010

Chers Amis des chemins de ronde,

Au nom de tous nos adhérents de l'AALLPA nous vous félicitons pour vos actions efficaces dans la protection et la promotion de notre littoral.

Même si notre pays est un modèle de démocratie le rôle des citoyens unis en association est essentiel voire indispensable. En effet même si les services de l'État sont légitimement mandatés pour veiller à l'application des lois les pressions des uns et des autres sont souvent si fortes qu'ils ne peuvent résister que si nous, les associations, venons les soutenir dans ce rôle très ingrat.

« Sans entrave la régulation ne fonctionne pas »
« Par leurs actions les citoyens peuvent changer le cours des choses »

Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie

Si les élus sont tous motivés au début de leur mandat pour veiller à l'intérêt général très vite certains d'entre eux se laissent aveugler et abusent du pouvoir qui leur est ainsi octroyé.

Dans le Pays d'Auray nous nous sommes vite aperçus de la dérive due à la spéculation autour de l'urbanisation ; notre association, par les nombreux recours et surtout une communication constante dans la presse locale a réussi à contenir une partie de cette dérive.

Nous avons résisté grâce au soutien permanent des autres associations déjà bien « rôdées » dont la vôtre.

BRAVO ET LONGUE VIE A VOUS

Anicette JACOPIN
Présidente de l'AALLPA

LE MOULIN DE KERZO À BELLE-ILE

Le moulin de Kerzo, dit moulin Mathias, a

fonctionné jusqu'en 1951. C'était en 2008, le dernier moulin de l'île qui n'avait pas été transformé en habitation. Son mécanisme était intact. Ne lui manquaient que les ailes et la queue d'orientation.

Il fut racheté ainsi que les bâtiments de ferme en 1999, par M. Gallot



Lavallée. Celui-ci dépose en 2007, un permis de construire pour entreprendre la rénovation de la ferme du moulin : construction d'une longère de 60 m de long comprenant 4 logements. Permis refusé.

En décembre 2008, nouvelle équipe municipale, le même permis accepté :

Ce permis s'accompagne de la remise en fonctionnement du moulin pour produire 200 t farine bio/an et bénéficie du Label Pôle d'Excellence Rurale et de 297 000 euros de subventions.

Le projet de meunerie va se transformer en un complexe hôtelier et touristique :

En mai 2009, le projet a changé : M. GALLOT LAVALLÉE annonce en réunion de Conseil municipal, qu'il veut un « retour sur investissement » : pas de logements dans la longère, mais 20 chambres, une pizzeria-crêperie et un bar licence IV. Quatre SARL sont créées.

Bien qu'illégal ce projet est soutenu par la mairie et particulièrement par l'adjoint à l'urbanisme qui se dépense sans compter pour le faire accepter de tous. Le promoteur promet une activité à l'année et la création de 7 emplois.

Un mouvement s'organise dans la population et le Collectif de Kerzo se crée :

Une lettre est envoyée au maire afin d'attirer son attention sur :

- l'illégalité de cette opération située en zone interdite, zone NDs (loi littoral),
- le prétexte qu'apparaît être l'activité de meunerie censée produire 200 tonnes de farine bio par an, avec seulement 4 ha dont dispose le promoteur et sans aucun accord avec les agriculteurs de l'île (!)
- l'impossibilité de création d'emplois à l'année mais seulement d'emplois saisonniers.

Sont également dénoncés les travaux entrepris sans autorisation sur le moulin et la construction d'un parking de cars en zone NDs.

La mairie s'obstine, soutient le promoteur et décide d'une révision du POS du site du moulin pour rendre légal ce projet illégal selon la loi littoral.

Menaces, insultes et intimidations sont le lot des opposants au projet.

Le 17 décembre 2009, la révision du POS est votée, après une enquête publique calamiteuse ne tenant pas compte de la forte opposition qui s'est exprimée : La ZONE NC et une partie de la ZONE NDs du site deviennent ainsi ZONE NT en dépit de la « loi littoral » qui s'applique sur ce site.

Février 2010, 4 recours sont déposés au Tribunal Administratif : 1 recours contre le permis de construire, et 3 recours contre la révision du POS par les associations : UBED, Bien Vivre à Sauzon, et Amis des Chemins de Ronde.

La mairie ne renonce pas à soutenir le promoteur : Lors du conseil municipal de mars dernier, les déclarations de l'adjoint à l'urbanisme sont claires : « nous soutiendrons ce dossier jusqu'au bout... ».

Octobre 2010, le promoteur Gallot Lavallée est condamné pour fraude fiscale avec affichage public de cette condamnation pendant 3 mois.

La mairie de Sauzon pourra-t-elle soutenir longtemps encore ce promoteur a la réputation sulfureuse ?



Quant au moulin, qui a subi une destruction quasi complète par le propriétaire, sans autorisation car il n'était pas prévu de travaux sur le permis de construire, que va-t-il devenir ? Vidé de son mécanisme, massacré à la tronçonneuse, totalement défiguré, il ne reste plus qu'un cylindre vide recouvert d'un enduit blanchâtre, sur un site dévasté.

Collectif de Kerzo

Pour suivre l'évolution de la situation : <http://collectif-de-kerzo.over-blog.org/>

Littoral breton : Se préparer à une pression démographique soutenue

Depuis des siècles le littoral breton est densément peuplé : sa densité de 247 hab./km² surpasse la moyenne nationale (108 hab./km²). Désormais attractif dans sa totalité, il concentre sur une bande de 20 km près des 2/3 de la population régionale. Mais à cette occupation traditionnelle se surajoute actuellement l'effet de flux migratoires denses attirés par la mer, de villégiature ou issus d'intérêts économiques nouveaux.



Île d'Arz

Une pression démographique croissante

Dans deux ouvrages récents, *Le littoral agressé (2006)*¹ ; *Bretagne : un autre littoral (2009)*², nous avons analysé ces phénomènes et leurs effets sur les sociétés littorales de la région et leur territoires. J'en reprends ici des éléments de diagnostic.

Si tous les habitants du littoral perçoivent cette pression démographique croissante et ses effets, tous n'ont pas conscience de sa rapidité, de son ampleur, en rupture avec les comportements passés. Alors que la population des quatre départements stagnait depuis des décennies à moins de 3 millions d'habitants, les constats enregistrés et les prévisions à venir font état d'un solde migratoire largement positif : +4900hab./an de 1982 à 1990, +8100hab./an de 1990 à 1999, + 20000hab./an de 2000 à 2005. Clairement, cette immigration s'est accélérée depuis 1998. Dans *Bretagne : un autre littoral*, j'écrivais : « Et en ce domaine, les prévisions établies il y a quelques années se trouvent bousculées : elles n'avaient pas anticipé à sa juste valeur cette attraction.

En 2000, l'arrivée d'ici 2020 de 300 000 habitants supplémentaires, la moitié devant se diriger vers le seul département du Morbihan, était pronostiquée. Ces données exploratoires revues en 2002 faisaient passer ces prévisions à 450 000 nouveaux habitants pour 2030. Les toutes dernières prévisions de l'INSEE donnent aujourd'hui pour cet horizon, en conservant les tendances actuelles, un apport de 600 000 habitants supplémentaires s'orientant pour la majeure partie vers le littoral au rythme de 25000 à 30000 nouveaux habitants chaque année »³.

Si l'INSEE prévoyait dans une hypothèse moyenne, l'arrivée de 427 000 habitants supplémentaires entre 2005 et 2030⁴, le rapport prospectif du CESR de Bretagne de 2007 sur les mobilités va plus loin⁵.

Concluant son étude sur quatre scénarios, il opte pour des flux plus intenses. « A l'issue de nos divers scénarios ... - est-il écrit - il apparaît réaliste de faire des hypothèses où les soldes migratoires des diverses catégories d'acteurs seraient encore plus élevés, ce qui conduirait à des conclusions alors différentes de celles du "scénario central" de l'INSEE, rejoignant et même dépassant nettement dans certains cas les projections avec "migrations hautes" de l'INSEE, **une population régionale totale de l'ordre de 3,7 à 3,8 millions d'habitants en 2030 pouvait être envisagée** »⁶. Cette hypothèse n'apparaît pas irréaliste surtout si se conjuguent migrations de travail liées au formidable potentiel économique que représente la mer (gisements minéraux et halieutiques, énergie en mer, activités industrialo-portuaires) et celles de villégiature. De tels chiffres impliquent donc des soldes migratoires de l'ordre de +30000hab./an à l'horizon 2030, une bonne moitié s'orientant vers le littoral, un bon tiers vers le très attractif littoral du Morbihan. Nous n'y sommes pas encore : l'an dernier ce département n'a enregistré que 8700 hab. de plus. Mais la tendance est lourde et la dynamique enclenchée.

La nécessité d'une réelle politique d'aménagement

³ Ibidem, Yves LEBAHY, « La mer et le littoral, enjeux majeurs de l'aménagement en Bretagne et éléments d'affirmation d'une identité bien particulière », dans *Bretagne un autre littoral*, p.12.

⁴ INSEE, *Octant*, Octobre 2006.

⁵ Jean Bernard VIGHETTI, Yves MORVAN (rapporteurs), *Mobilités des populations et territoires de Bretagne à l'horizon 2030 – réflexion prospectives*, CESR de Bretagne, Septembre 2007.

⁶ Ibidem, p.230.

¹ Yves LEBAHY, Ronan LE DELEZIR, *Le littoral agressé. Pour une politique volontariste de l'aménagement en Bretagne*, Ed. Apogée, Novembre 2006.

² P.Y. LE RHUN, A. LE SANN, Y. LEBAHY, J. LESCOAT, G. MARIE, J. OLLIVRO, F. PERON, P. TOCQUER, *Bretagne : un autre littoral*, Ed. Apogée/ Association Géographes de Bretagne, Janvier 2009.

Les effets à en attendre sont prévisibles. Les évolutions actuelles, résultat du phénomène de villégiature, conduisent à un vieillissement de la population avec tous les problèmes sous-jacents (1/3 des flux actuels concerne de gens de plus de 59 ans). Or sur le littoral, 56% des acquisitions de résidences relèvent de cette catégorie d'âge⁷. Cela s'accompagne aussi d'un étalement urbain : le taux d'urbanisation passerait alors de 70 à 80% car (Cf. *Le Littoral agressé*) ces nouveaux habitants optant pour un habitat pavillonnaire qui dilate irrémédiablement les villes existantes. Aussi le rapport du CESR prévoit-il une artificialisation croissante des sols : de 11% en 2005 son taux passerait à 18% en 2030. Or la Bretagne consomme déjà plus de 8500 ha/an, devenant une des régions d'Europe et de France où ce mouvement est devenu le plus déraisonnable (12% des espaces actuellement artificialisés en France métropolitaine pour une surface équivalente à 5% du territoire national).



Damgan

Ce rapport en conclut que « Les zones littorales connaîtront probablement, bien avant 2030, un risque de saturation du fait de la conjugaison des deux mouvements : un essor économique et un essor résidentiel »⁸. Sur ces tendances, cela implique densification (80% des Bretons vivraient alors à moins de 40 km des côtes), essor des pôles de l'économie résidentielle, progression de l'urbanisation littorale (12% du littoral artificialisés sur une bande de 5 km en 2015 contre 10% en 2005), risques prononcés de ségrégation sociale et générationnelle, atteinte croissante aux équilibres des milieux, maritime bordier notamment.



La Baule

Un véritable défi se pose donc à notre société.

L'arrivée de ces populations nouvelles peut être vécue comme une calamité si on en reste aux logiques en cours actuellement en matière d'accueil et d'installation, dominées par les règles du marché et un laisser-faire individualiste. Dans ce cas la Bretagne, son littoral vont très rapidement dans le mur. Leurs atouts actuels, environnementaux, sociaux et culturels, n'auront été au mieux que dilapidés de façon minière⁹.

A l'inverse, elle peut constituer une chance. En diversifiant les activités économiques, en rééquilibrant les structures socio professionnelle et par âge de la population, en réorganisant l'aménagement de ses territoires de manière responsable, économe et soutenable, cet afflux offrirait un nouvel élément de redynamisation et d'essor. Cela veut dire, replacer l'homme et non le marché au centre des dynamiques territoriales, préserver l'environnement et le patrimoine et non pas simplement les protéger en en bloquant toute évolution, valoriser et promouvoir les activités primaires productrices en lien intime avec les milieux, maintenir une structure urbaine équilibrée, accroître l'offre de logement et veiller aux politiques urbaines, repenser les modes de déplacement, concevoir l'aménagement en fonction des contingences maritimes et pas seulement terrestres.

Tous ces points ont déjà été largement abordés dans de nombreux écrits. Reste à la société la volonté d'assumer ces ruptures et ces réorientations, à ses représentants d'oser les décliner. Ainsi le littoral breton pourrait être autre chose qu'un conservatoire pour nantis vieillissants. Il deviendrait alors un territoire original, vivant et équilibré.

Yves LEBAHY, géographe

⁷ Site Web Notaires de l'Ouest, Octobre 2007.

⁸ Ibidem, p.232.

⁹ Par "**minier**", il faut comprendre "le prélèvement irrémédiable d'une ressource et la perturbation d'un équilibre environnemental fort long à être produit dans lequel s'inscrit cette ressource " comme on le fait dans une carrière ou une mine.

La destruction annoncée d'un cimetière marin

La décision de la municipalité de fermer le cimetière marin du Vil, lieu de mémoire, a suscité une vive émotion à Roscoff. Ce texte, de ton passionné, en témoigne. Le maire a assuré que le site demeurerait un lieu de recueillement. Nul doute que les défenseurs du cimetière marin y seront très attentifs.

Il suffit d'une voix pour faire passer des lois, des arrêtés, des décisions irréflechies ou iniques. Le maire a plus de pouvoir que Louis XIV avec des conseillers à sa botte ou à ses godillots si vous préférez.

Une pelouse populaire à Montreuil, des échoppes à Perpignan, le Vieux Cimetière Marin du Vil à ROSCOFF : tout va disparaître. La municipalité roscovite s'est battue avec frénésie pour que le Tribunal Administratif de Rennes valide son œuvre destructrice.

Le 18 décembre 2009, le conseil municipal de Roscoff avait voté la fermeture de ce Vieux Cimetière pour raison

de sécurité (il fallait bien en trouver une mais à la suite du jugement on s'aperçoit que cela n'était pas nécessaire). Désormais tous les gens vivant dans la commune de Roscoff seront enterrés dans le nouveau cimetière créé en 1978, entre deux routes dans les relents de gazole et les pétarades des camions. Depuis 78 la commune a poussé (plutôt exigé) les familles à transférer (illégalement) leurs morts (590 !) au Nouveau Cimetière de Kermenguy. On a donc enlevé les tombes et les caveaux sans étayer, sans consolider les tombes voisines au mépris du Code Général des Collectivités Territoriales.

Oh la Bretagne ! Réveille-toi ! On ne touchait pas à nos morts encore récemment, on se méfiait trop de l'Ankou.

Chaque mort transféré engendra l'effondrement progressif dans le sable des tombes contigües.

Un cimetière est un lieu sacré de méditation sur le destin de l'être humain. Le choix du bord de mer en 1833 ne fut pas un hasard mais le fruit de la recherche d'un lieu de recueillement.

Quelles personnes auraient pu ordonner la destruction déraisonnable d'un cimetière qui ne gênait personne ? A Roscoff par un vote démocratique à bulletin secret 14 élu(e)s l'ont fait, contre 12 (dont seulement 4 voix de l'opposition de gauche) sans la moindre consultation populaire.

L'Ankou est au courant.

Très vite des énergumènes, empêcheurs de tourner en rond ont attaqué l'aberrante décision. Des retraités, bien

sûr. Ils voulaient que l'on continuât à INHUMER dans le Vieux Cimetière Marin du Vil auprès des autres défunts encore enterrés là depuis 1833 : de modestes personnes, des ouvriers, des journaliers agricoles, des petits fermiers, des johnnies et quelques notables.

"Du passé faisons table rase" est devenu la DEVISE de ROSCOFF, bourg voué aux promoteurs immobiliers.

Municipalité visionnaire, pionnière puisqu'effectivement tout doit disparaître. Le Grand Figuier du Couvent des Pères Capucins fut la première victime de cette perversité destructrice.

Le 14 octobre 2010, "ILS" ont donc eu le feu vert du Tribunal Administratif de Rennes pour confirmer leur décision du 18 décembre 2009 ordonnant la fin des inhumations.

La justice a entériné cet oukase non écrit qui datait de 1978.



Mais alors, avant cette décision il était donc permis d'inhumer. "ILS" ont donc berné tout un peuple en leur faisant "translater" leurs tombes et leurs caveaux au nouveau cimetière ce qui relève de l'abus d'autorité. Comment imaginer que des édiles puissent tromper, même en toute sincérité, leurs électeurs. Nous avons foi en eux. Parole de Maire est parole d'Évangile. Non ? Nous n'accepterons jamais qu'on ne puisse plus enterrer AD VITAM AETERNAM les gens vivant dans la commune, même les chômeurs, les SDF et les Sans papiers.

Après notre passage sur terre d'autres prendront le relais. C'est pour cela que nous devons transmettre notre espérance en la bonté, la compassion, le bon goût et l'intelligence de nos élus.

Renaud d'Herbais

LA DEFENSE DES CHEMINS RURAUX

Ces chemins et places publiques collectives disparaissent juridiquement, étrangement effacés, trop souvent à l'insu des riverains.



Un exemple :

Le chemin de Kerharo en Clohars-Carnoët (29360) autrefois dit : « la route des moulins » tel que l'attestent une carte de Cassini de l'époque de Louis XVI et un plan napoléonien de 1823.

Il disparaît du cadastre à l'insu des riverains. Une erreur, dit-on juridiquement.
Une riveraine accapare illégalement une partie de cette voie et l'obstrue sans « état d'âme ».

Trois riverains, héritiers de biens familiaux, aujourd'hui enclavés, se défendent :

- en 2002, ils sollicitent Monsieur le Médiateur, cela n'aboutit pas.
- le 26 juin 2003, 1er Appel au Tribunal administratif de Rennes qui, par jugement du 21 février 2006, rétablit ce chemin au cadastre.
- le 12 février 2007, 2ème Appel suite au « refus d'ouverture » par Monsieur le Maire ;
- le 7 décembre 2010 le jugement du Tribunal administratif de Rennes enjoint au premier magistrat de la commune de rétablir la liberté de passage dans un délai d'un mois.

On attend toujours sans lâcher prise !!!
« DALLAS continue » sur le plan juridique !! ...

En conclusion, il faut :

- Rester vigilant
- Ne jamais lâcher prise
- Rechercher preuves pour étoffer le dossier
- Engager Monsieur le Maire à appliquer le droit administratif pour libérer les voies, en se référant à la panoplie des moyens administratifs dont il dispose, sans s'y soustraire.

Michel Potier

Bréhat, 5 septembre 2010

Aïe, aïe, aïe, une erreur d'aiguillage sur un des deux cars et la moitié seulement de la troupe sera à l'heure à l'embarcadère pour le bateau retenu ! La Présidente se dévoue pour attendre les retardataires et les autres embarquent sur l'« Enez Vriad » (« Ile de Bréhat », en breton) pour faire le tour de l'archipel bréhatin avec une superbe lumière du matin et une multitude d'îles découvertes par la basse mer.



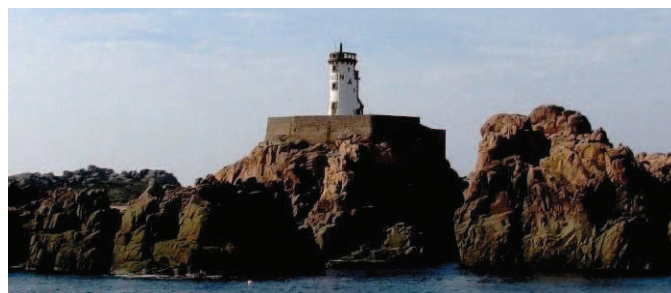
Après le débarquement à Port-Clos, commence la promenade sur les sentiers et ruelles dégagés de toute circulation automobile. Toute ? Pas tout à fait, quelques tracteurs sont autorisés, dont celui chargé d'emmener sur le lieu du pique-nique les victuailles trop lourdes ou encombrantes. C'est au cours de ce pique-nique que nous retrouverons les passagers du deuxième car enfin arrivés ; ceux-ci n'ont pas eu de difficulté pour emprunter un autre bateau, les allers-retours sont fréquents entre l'île et le continent quand le temps est superbe et les touristes nombreux. Ensuite, chacun fait ce qu'il veut, grande balade derrière le pseudo-guide ou promenade individuelle ou en petits groupes au hasard des chemins ; avec ou sans plan on se perd et on se retrouve très vite sur cette petite île, et c'est peut-être un bon moyen de la découvrir.



Excepté sur la côte sauvage de l'île nord, il n'y a pas de sentier littoral sur Bréhat, ce serait sans doute techniquement assez compliqué et juridiquement sûrement encore plus, est-ce faire du mauvais esprit que de supposer que, vu le prix des maisons et du terrain sur

l'île, il y aurait vraiment de gros problèmes pour faire respecter la servitude littorale ? Sur l'île ou à proximité sur le continent (par exemple, chez Madame Bettencourt...), personne n'y songe, ni ne se plaint d'ailleurs ! Vu les grandes amplitudes de marée, en « crapahutant » un peu sur la grève à marée basse, on peut quand même avoir l'impression de faire un vrai tour de l'île.

Au phare du Paon, à l'extrême nord, les goélands ne sont pas farouches et viennent quémander bruyamment quelque nourriture à la grande joie des photographes !



Sur le chemin du retour vers le sud, nous faisons une halte devant le « magasin de vente » de François Le Tron, agriculteur biologique installé sur l'île, les guillemets s'expliquent de la façon suivante : les cagettes ou barquettes de fruits et légumes sont disposées en libre service à l'ombre devant la maison du producteur et la « caisse » se résume à une boîte où l'acheteur dépose le prix indiqué. François était prévenu de notre visite et répond à nos questions, il fait partie des gens qu'on a besoin de rencontrer de temps en temps pour rester optimiste sur la nature humaine...



Tout le monde sera à l'heure pour reprendre le bateau nous ramenant sur le continent et prendre le goûter avant le retour vers la côte sud de la Bretagne, les plus courageux remonteront jusqu'au superbe panorama du Rohou déjà visité il y a deux ans lors d'une autre escapade des Amis des Chemins de Ronde dans les Côtes d'Armor...

Jean-Claude CAMILLE, honorable correspondant occasionnel des ACR sur la côte nord et pseudo-guide de Bréhat.

COTENTIN, 5 et 6 juin 2010

Le Cotentin aura été de bon augure pour l'escapade du petit groupe des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan et du Finistère, revenus treize ans après dans la presqu'île normande, sous un soleil, parfois voilé, mais souvent radieux.



Ils retiendront la traversée pittoresque en bateau amphibie, du petit port de pêche et de plaisance de Saint Vast-la-Hougue pour l'île Tatihou, (propriété du Conservatoire du Littoral), laquelle mériterait une visite approfondie avec sa tour Vauban, ses fortifications, son jardin d'acclimatation et le lazaret. C'est là qu'ils ont posé leur sac samedi midi pour un pique-nique attendu, sous un soleil resplendissant et une mer d'huile. Ils ont admiré Barfleur et le point de vue du Cap Lévi dont les paysages granitiques ne sont pas sans rappeler les côtes bretonnes. Quant à la halte du samedi soir à l'auberge de jeunesse de Cherbourg, elle s'est faite dans une ambiance de joyeuse camaraderie.



Les haltes du dimanche ont permis notamment de découvrir le hameau de Gruchy à Gréville-Hague, niché dans un écrin de verdure, où naquit en 1814 Jean-François MILLET, peintre du réalisme paysan et auteur du célèbre « Angélus » et des « Glaneuses », puis la

maison de Jacques PREVERT au village d'Omonville-la-Petite, lieu du pique-nique du dimanche.

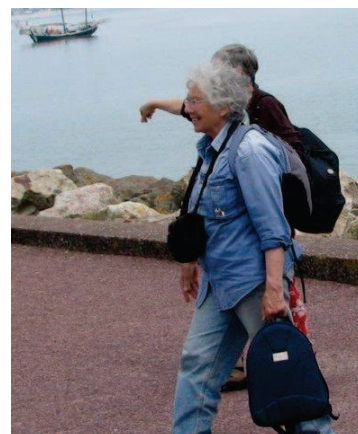
Enfin sur la côte Ouest, paysage rocheux plus austère aux murets de pierres sèches et grèves de galets, vers la baie d'Ecalgrain et le fameux nez de Jobourg aux falaises impressionnantes de 127 mètres où flottait une brume cotonneuse digne des nuées mystérieuses des Monts d'Arrée ...

L'ensemble du parcours s'est déroulé comme prévu, sauf une attente, au petit port d'Omonville-la-Rogue, des grands marcheurs venus arpenter les huit kilomètres de côte sinueuse, après le panorama de Landemer où est installé un panneau intéressant qui détaille l'histoire du sentier côtier depuis l'époque des anciens douaniers.

Certains ont profité de cette pause pour musarder dans le village des « Vieilles pierres » où bruit un ruisseau rafraîchissant et que recouvrent de magnifiques roses anciennes.

Nous ne pouvons oublier que cette sortie sur deux jours a été permise grâce au travail considérable, plusieurs fois remanié, de Michèle GIRARD, pour le coup consacrée guide touristique.

Nous tenons à la remercier.



Alain KERJAN

COMPLAINTÉ DE LA MER

*complainte de la mer
dans le fracas du vent
tout ce qu'elle vocifère
et qu'elle chante en rêvant
dans les sables mouvants
tout ce qu'elle tait soudain
silencieuse
étale
et plate calmement*

Jacques Prévert, *Textes divers*

CAMARET

« Au pays lapidaire de la Préhistoire, qu'un doigt de Vauban inscrivit dans l'Histoire »

« Au pays des dunes d'immortelles, d'anémones, de chardons que blanchit de sa coque l'escargot de miel »

« Au pays où sur la lande pauvre, une invisible fée déverse deux fois l'an, sa giboulée de pièces d'or »

« Au pays du sillon d'où s'en vont parmi d'autres sillons, les dundees et les sloops empanachés de voiles »

« Au pays des départs devant la Sainte Ancienne »

C'est ainsi qu'au début du XXe siècle le poète Saint Pol Roux décrivait Camaret, port de pêche situé à l'extrême Ouest de la Bretagne.

C'est là qu'au début octobre 2010, les ACR.56 ont organisé une randonnée « découverte ».

Dès l'entrée en presqu'île de Crozon, à chaque détour de la route, les événements historiques se bousculent.

Pour défendre Brest, l'un des plus grands ports de guerre français, armées de terre et de mer se partageaient la façade maritime de la Rade, les Pointes des Espagnols, des Capucins, et le Goulet de Brest, jusqu'alors interdits aux civils.

Un sentier littoral récemment ouvert aux marcheurs permet de découvrir aujourd'hui l'importance des fortifications creusées dans la roche, tapies dans la moindre anfractuosité.

Le « Finistère » a été un pays convoité par les Vikings, Espagnols, Anglais, Hollandais, Allemands. Toutes les guerres y ont laissé leurs traces, car ici commence la terre, lorsque l'on vient du large...

Un livre ne suffirait pas pour évoquer la folie des hommes dans leurs désirs de conquêtes...

Je préfère aujourd'hui relater quelques souvenirs personnels, accumulés au fil des ans dans ce pays qui m'a vu naître et où j'ai pu vivre des moments de bonheur en famille ou avec les « copains », malgré et parfois... grâce à la guerre !

Il faut atteindre le petit bourg de **Roscanvel** pour trouver un havre de paix.

A l'abri des vents dominants, Roscanvel jouit d'un climat méditerranéen, et dans le creux du vallon boisé la petite église voisine avec une fontaine alimentant un vieux lavoir.

Pour nous abriter des averses prévues par la météo la mairie avait mis à la notre disposition la salle municipale où nous avons pique-niqué. Mais dehors, les nuages s'étaient entrouverts pour nous accueillir, et c'est sous un beau soleil que nous avons pu apprécier la splendeur de paysages qu'aucune brume ne venait ternir.

Au nord de Roscanvel, à la **Pointe des Espagnols**, visitée le matin, nous découvrons un panorama grandiose ouvert sur la Rade, la Presqu'île de Plougastel, le port et la ville de Brest, le Goulet, ses courants, ses récifs, et ses phares : Celui du Portzic qui guide les bateaux vers la Rade et celui du Minou dont la lugubre

corne à brume porte son signal d'alarme jusqu'à Camaret.

Le car nous transporte ensuite à la **Pointe des Pois**, série de rochers en grès armoricains qui par leur résistance affrontent sans crainte les assauts de l'Océan. Parfois, en hiver, lorsque la mer devient mauvaise, des vagues énormes viennent s'y fracasser, projetant embruns et écume qui montent à l'assaut de falaises, hautes de 60 mètres.

Autrefois, fin XVIII, début XIXe, à l'abri de cet éperon rocheux, une centaine de chaloupes sardinières « cabanaient » dans l'anse du Veyarc'h pour y passer la nuit. Ainsi, proches des lieux de pêche, les pêcheurs étaient opérationnels dès l'aube et, à la force du vent ou des avirons, ils tentaient d'arriver les premiers au port pour livrer la sardine à son meilleur prix.

Ce fut ensuite le temps de la conserve à l'huile, des boîtes serties, et de la motorisation.

Malheureusement, la sardine déserte fréquemment les côtes, tandis que les guerres (70 /14/39) déciment les hommes. Il y eu des périodes de misères et de famine contre lesquelles il fallait réagir.

A partir de 1900, progressivement, les pêcheurs délaissent la sardine qui cependant réapparaît périodiquement et permet de garder une petite activité de conserverie. Majoritairement, les pêcheurs se lancent dans l'aventure langoustière, et – entre les conflits - **Camaret** devient premier port langoustier de France et connaît des ères de grande prospérité. Dans le port, les bateaux se comptent par dizaines, le temps de la vente et de l'avitaillement. Reprenant la mer, ils laissent place à de nouveaux arrivants, venus d'Angleterre, du Portugal, de Mauritanie puis enfin du Brésil lorsque les fonds furent épuisés par la sur pêche.



Aujourd'hui, il n'y a plus de pêcheurs, plus de bateaux, plus de viviers, plus de chantiers de construction, plus de mécaniciens, plus d'artisans voiliers tannant les voiles à même le sol.

Sur le Sillon quelques carcasses abandonnées rappellent un passé d'opulence...

Camaret est devenu port de plaisance et de tourisme : Hôtels et galeries se partagent le quai.

Survie indispensable du pays, ils contribuent à la perte progressive de ce qui était son « âme ».

- A l'Est de la Pointe des Pois où le car nous a débarqués je revois la **plage du Veryac'h**.

A marée basse, c'est une longue plage de sable fin dont les falaises recèlent des trésors géologiques qui donnent couleurs au paysage.

- A l'Ouest du dernier des cinq Pois, s'étend la mer d'Iroise : le grand large.

Passer en bateau dans les chenaux très étroits qui séparent les Pois reste toujours un grand moment d'émerveillement, mais aussi de petitesse face à la majesté de ces hautes falaises.

Le sentier, mène ensuite à la Croix de Lorraine érigée à la mémoire des résistants FFI.

Plus loin, une série de blockhaus nous rappelle l'occupation du pays, les plages interdites et les bombardements : trous de bombes, énormes masses de béton d'un blockhaus que j'avais vu exploser, mitraillage, évacuation en pleine nuit, exode dans les villages voisins où s'entasse la population, disette, dernière nuit à l'abri dans les grottes des falaises... Libération, enfin !

- Le sentier continue ... Les souvenirs aussi...

L'un de ces blockhaus a été reconverti en musée. Sur son esplanade des ancres marines ont été dressées. Esthétiquement discutables, on peut y lire des plaques sur lesquelles sont gravées des textes évocateurs, des discours, des poèmes...

- Nous approchons des ruines du manoir de Saint Pol Roux, poète au destin tragique. En 1940 il a été meurtri dans sa chaire et son œuvre par un soldat allemand : servante tuée, fille blessée par balle, manuscrits détruits, manoir pillé. Atteint d'urémie il est mort de chagrin – désespéré. En 1944, une bombe alliée, a détruit ce qui avait échappé au désastre. Sur la crête de la dune, quelques tours en ruines rappellent au promeneur la mémoire du poète. Telles des pierres dressées, elles servent de relais entre présent et temps anciens.

- Bloqués par l'immensité de l'océan, effrayés par les assauts d'un vent que rien n'arrête, nos ancêtres préhistoriques avaient dû arrêter leur longue progression vers le soleil couchant.

C'est probablement pour honorer cet astre inatteignable et divinisé qu'ils ont dressé sur la **dune de Lagatjar**, des alignements de pierres ouverts sur cette portion de ciel où ils voyaient le soleil se noyer dans la mer.

- Aujourd'hui, dans le même axe, se profilent les ruines du manoir d'un poète qui, lui aussi, cherchait son inaccessible étoile dans ce cadre grandiose.

Une dune domine la **plage de Pen Hat** entre Penhir et Toulinguet, son phare, son sémaphore. Même par temps calme, cette plage est balayée par de grosses vagues et longée par des courants qui la rendent dangereuse. A marée basse, elle permet d'accéder à une série de profondes grottes dont les couleurs variées liées à des couches géologiques diverses, s'harmonisent avec les goémons multicolores qui se reflètent dans les trous d'eau que laisse la mer en se retirant. Au large, telle une sentinelle veillant sur ces trésors, quelques rochers prennent la forme d'un lion au repos, couché sur l'océan.

Anse de Porz Naye, Pointe du Gouin, et enfin : **Camaret** et son « sillon » de galets qui conduit à un bloc rocheux où s'élèvent maintenant la Tour Vauban et la Chapelle Rocamadour.

La « Tour dorée », comme on l'appelle parfois, sauva le pays d'une invasion anglaise.

Abandonnée, elle a résisté aux outrages du temps mais récemment réhabilitée, elle est aujourd'hui inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.



Prolongeant ce cordon de galets, une récente digue abrite un important port de plaisance.

Autrefois, à l'abri du sillon, le vieux port primitif asséchait partiellement à marée basse. Dans ce port, j'ai commencé à « godiller », à pêcher, puis à tirer mes premiers bords sur un petit bateau gréé d'une voile au tiers. J'y ai surtout appris à aimer la mer et à la respecter, sous la surveillance discrète mais présente des « Anciens ».

C'est en évoquant le souvenir de ces « Anciens » que je veux terminer ce voyage au pays.

Pour cela je reprends quelques phrases de l'éloge funèbre prononcé par le Poète Saint Pol Roux lors des obsèques de l'humble Rosalie, doyenne du port

« Elle portait la coiffe comme une couronne » :

« et vers ses conseils on accourait de loin »

« Elle savait des choses absentes des livres et que savent les gens qui sont longtemps à vivre »...

Merci aux A.C.R. de contribuer à préserver notre Terre pour le futur de nos petits enfants.

Paul Belbéoc'h

La Brière



Le 2 Mai



Weekend du 5 & 6 Juin



En Cotentin



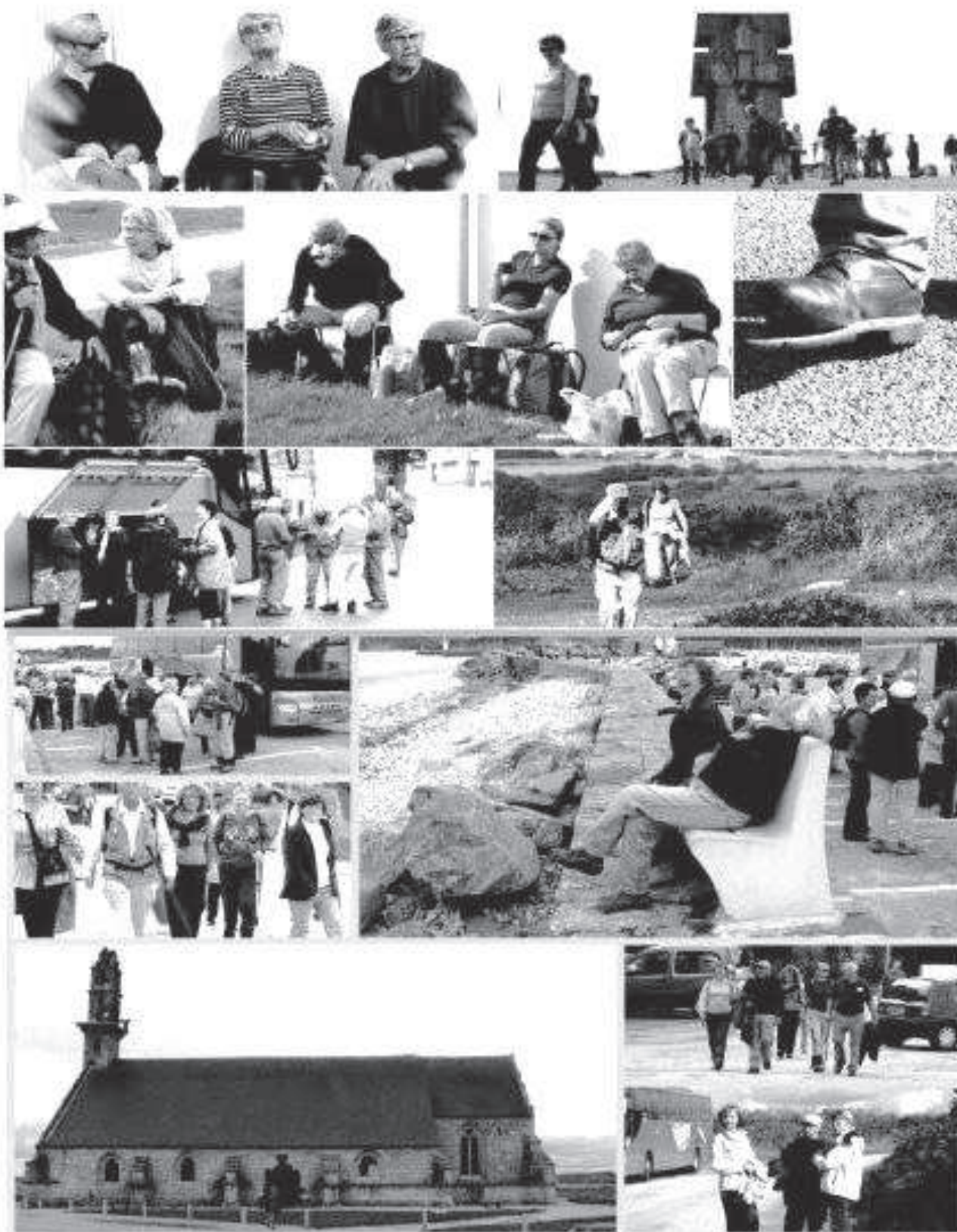
Île de Bréhat



Le 20 Septembre



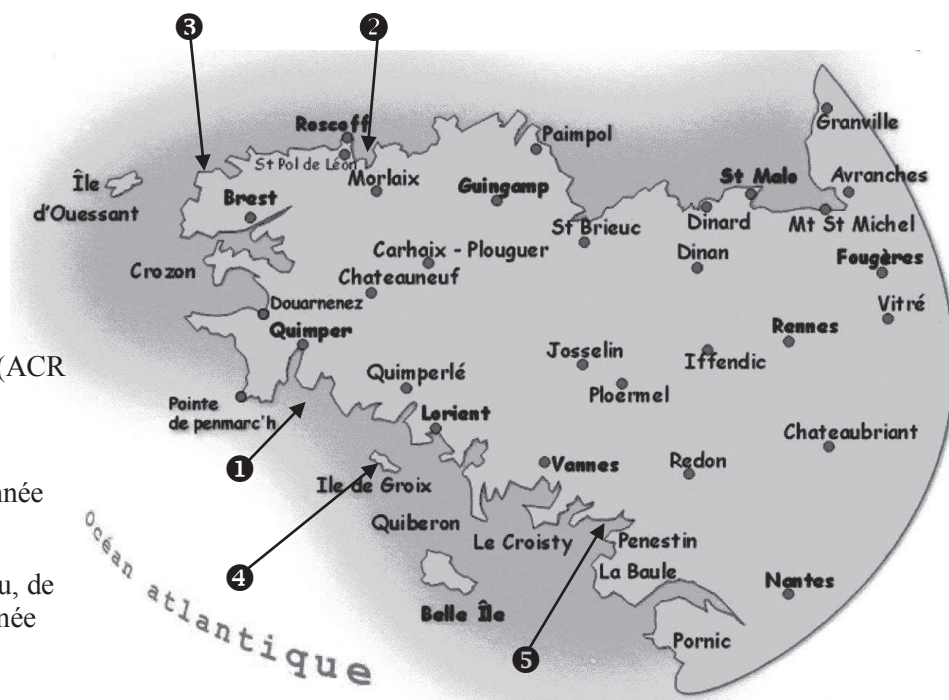
Crozon



Le 3 Octobre

GRANDES SORTIES

1. 08/05 les Glénan et de la pointe de la Jument à Trévignon (ACR 56)
2. 05/06 Baie de Morlaix (ACR 56)
3. 24/07 Guissény, phare de l'Île vierge (ACR 29)
4. 04/09 Tour de l'île de Groix et randonnée sur Groix (ACR 56)
5. 02/10 Descente de la Vilaine en bateau, de Folleux au barrage d'Arzal, et randonnée de Pont Mahé au trait de Pen Bé (44) (ACR 56)



OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE

- *Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou au plus tard dans le car.*
- *Les inscriptions sont ouvertes 3 semaines avant la sortie et closes 1 semaine avant.*
- *Toute annulation après la clôture des réservations ou toute absence entraineront une retenue proportionnelle aux frais engagés par l'association pour la sortie concernée.*

AMIS DU MORBIHAN	Auray	M. et Mme Jean-Claude MAILLARD	06 20 43 61 00
	Belz	Mme Geneviève WARIN	02 97 55 39 29
	Lorient	Mme Paulette CHAMPION	02 97 21 43 54
	Vannes	Office du tourisme de VANNES	0 825 13 56 10
AMIS DU FINISTERE	Quimper	Mme Monique LANNESVAL	02 98 90 28 52
	Autres régions	Mme Georgia FLORIET	02 98 71 10 56

PETITES SORTIES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.
 Gratuites et ouvertes à tous sans inscription.
 Amenez vos amis !
 Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre.
 Les départs ont lieu à 14 heures.

Attention : L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance des ACR.

**Dans le Morbihan :**

DATE	COMMUNE	RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
16/01	Billers	Ⓟ entrée du bourg de Billiers en venant de la voie express, à gauche.	M.-A. Échard
06/02	Rivière d'Auray, du Bono à Saint Goustan	Ⓟ Mairie du Bono	M. Girard
06/03	Sarzeau, Kerbodec	Ⓟ Hameau de Kerbodec	J. Le Guen
10/04	Plouhinec, Nestadio	Ⓟ Chapelle Saint Guillaume à Nestadio	J.C. Maillard

Dans le Finistère :

DATE	COMMUNE	RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
27/03	Riec-sur-Belon entre Rosbras et Pont-Aven (zone non ouverte de la SPPL)	Ⓟ Port de Rosbras à Riec-sur-Belon	G. Floriet
25/09	Lesconil par l'arrière des dunes	à préciser	M. Chenais

ACR d'Ille et Vilaine 2011**Petites sorties :**

5 février : Île Besnard
 19 mars : Estuaire du Frémur
 9 avril : Saint-Servan - Rochebonne
 14 mai : Dinard de Port Blanc au Clair de Lune
 2 juillet : Saint-Servan
 30 juillet : Langrolay-sur-Rance

Grandes sorties :

19 juin : Côte de Granit Rose
 septembre : Traversée de la baie du Mont Saint Michel

<http://www.acr35.net/index.php>

LES SORTIES

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, et aussi d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral...

Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas ! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse.

LES GRANDES SORTIES

Réservées aux adhérents A.C.R cf. p.22.

Sorties d'une journée entière.

10 à 14km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu.

L'acheminement au point de départ se fait en car.

Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin.

Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps.

Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue.

Certaines sorties sont suivies d'un dîner-buffet.

Le prix varie de 25€ à 45€ environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner

N'oubliez pas : bonnes chaussures, petit sac à dos, eau, portable, appareil photo, lunettes de soleil... ou vêtement de pluie, selon la météo!

*Les Amis des Chemins de Ronde
ont besoin de vous*

- . Pour les représenter aux réunions auxquelles ils participent*
- . Pour enrichir le journal de vos photos (restituées après usage), idées, articles, critiques et suggestions.*

*Ecrivez, téléphonez, "mailez" à
ACR 56 Le Lomer 56760 PENESTIN
mail : amischeminsderonde@orange.fr
tel : 02 99 90 36 80*

✂----- Bulletin d'adhésion

à retourner à Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes

M. Mme Mlle M. Mme (couple) Association

NOM prénom / Raison sociale

2^{ème} personne (si couple) : NOM prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél Portable Courriel

souhaite(nt) adhérer aux Amis des Chemins de Ronde du Morbihan en tant que membre :

Actif 15 € Couple ou donateur 20 € Bienfaiteur 40 €

A le 2011 Signature

ORATORIO POUR VIEUX BATEAUX

*Oratorio pour temps de chien
Hymne à ne plus croire en rien
Tempête du néant
Vers des phares aux feux haletants*

*Versets bâbord, tribord, requiem des orages
Rimes du tangage
Venues du fond des âges
Vénus née sur couche de coquillages
Chapelle d'Ys, amante religieuse de capitaines, d'équipages*

*Fils ensorcelés par nos mers
Cruelles sirènes, peine des amers blancs
Corps-morts, nus, dépouillés du vivant*

*Cimetière marin
Carènes sans lendemain
Reines des mouvoirs
Troisième bois pourrissoir
Tragique senne expiatoire*

*Au soir de mise en prison maritime
Les déferlantes s'imaginent des cimes
Poussent du pied les algues
Sur des trottoirs - vagues
Sablés de mica, reflets de bonnes intentions
D'un suroît capé d'émotion*

*Raconte-moi la dernière histoire...
Des coques noires
Orphelines d'étoffes aigues-marines
La partition du blues black marine
Écrite sur des peintures défraîchies aux bagues des bossoirs*

*Rouille des bastingages, gangrène des noms
Tant de mâts, tant de tangons
Pêche aux tons
Perches aux thons
Et le vent maudit aux marées illusoires*

*Il était aussi... Ils...
Tous ces hommes de la côte ou des îles
Portés par l'amour d'elles
Coiffées d'inquiétude
Au gré des rocailleuses dentelles de la vicissitude*

Yannick Morel

Place au sentier côtier

aux passe - droits "

"Halte

Amis des Chemins de Ronde

Siège social : Maison des Associations 6 rue de la Tannerie - 56000 Vannes

